



Le Touquet-Paris-Plage, le 28 janvier 2025

## **La Ville du Touquet-Paris-Plage répond aux attentes en matière de mobilité avec ses navettes gratuites**

Suite à la pétition en ligne, la Ville du Touquet-Paris-Plage tient à réaffirmer son engagement en faveur d'une mobilité accessible et pratique grâce à son service de navettes gratuites. Ce dispositif, pensé pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs, s'organise autour de deux lignes complémentaires.

La navette « Mer et Forêt » assure des trajets réguliers les week-ends, les jours fériés, les jeudis matin, ainsi que tous les jours pendant les vacances scolaires des zones B et C. Composée de 35 arrêts stratégiquement répartis dans le centre-ville, elle propose un passage toutes les heures et permet de relier les principaux points d'intérêt de la commune. Ce service gratuit, bien ancré dans les habitudes locales, a enregistré en 2024 une fréquentation significative de 9291 passagers, répartis entre 4003 usagers le matin et 5288 l'après-midi.

Par ailleurs, une autre navette gratuite est spécialement mise en service tous les mardis matin, de 9h à 12h pour répondre aux attentes des administrés, notamment ceux souhaitant se rendre dans la zone d'activités de la Canche. Ce service composé de 9 arrêts, offre un passage toutes les heures, permettant un accès facilité aux commerces, tels que Carrefour.

Il est toutefois important de rappeler que ce dispositif ne doit pas être confondu avec l'ancien service de transport des aînés, gratuit pour les personnes de 65 ans et plus, qui était autrefois géré par le CCAS. Ce service fonctionnait du lundi au vendredi sur rendez-vous, à réserver 24 heures à l'avance, et permettait jusqu'à deux trajets hebdomadaires. Supprimé fin 2019, ce dispositif a été arrêté pour plusieurs raisons, un usage détourné pour des déplacements personnels, tels que des rendez-vous chez le coiffeur, des promenades ou des courses et une mise en concurrence directe avec les taxis locaux.

Ces dérives ont conduit à la cessation de ce service, qui ne correspondait plus aux missions initiales du CCAS.

**Le dispositif actuel de navettes gratuites s'inscrit dans une logique de transport collectif, offrant une solution pratique, accessible et équitable à l'ensemble des usagers.**

La Ville du Touquet-Paris-Plage reste attentive aux attentes exprimées par ses administrés et continue de promouvoir des solutions de mobilité efficaces et adaptées, dans le respect des ressources publiques et des principes d'intérêt général.